

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Le huit avril deux mil vingt et un à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le premier avril deux mil vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain COURBOU, maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice :

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Catherine GEVAUX, Christian PIERRETON, Corinne PIERREVILLE, David GIMENEZ, Marie-Pierre VIVIER-MERLE, Brice GUILLOUD, David LEFEBVRE, Marie-France THEVENET, Jacques FAVRE, Véronique WATT, Thierry MARISCAL, Thibault MANTELET, Slim SOUABNI.

Absente : Adeline BEAUFILS

Excusé(e)s : Pierre LEBRUN, Isabelle COQUEUGNIOT

Procuration : **Pierre LEBRUN à Alain COURBOU**

16 présents et 1 procuration soit 17 votants.

Présente et chargée de la rédaction du compte-rendu : Mme Nathalie VIALET.

Mme Nadine RICHARD-BEAUMONT est désignée secrétaire de séance.

La tenue du conseil municipal **à huis clos** est votée à l'unanimité des élus(es) présents(es).

M. Slim SOUABNI est arrivé à 18 H 45.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2021 dernier est validé.

✓ **Taxes foncières 2021**

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, traduit un certain nombre d'évolutions et de mesures concernant la fiscalité locale et notamment la réforme sur la taxe d'habitation.

Le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexties, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal après en avoir délibéré vote pour l'année 2021 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

· **TFPB communal taux de référence 28.90 %, correspondant à la somme du taux voté en 2020 soit 13.00 % et taux du département 2020 soit 15.90 %**

· **TFPNB 45.15 %**

(La taxe d'habitation est maintenue à son niveau de 2019 soit 6.93 %)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décision votée à 16 voix pour

QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire évoque la convention de stage qui sera signée entre la commune de Saint-Jean de-Soudain et l'université Jean Moulin LYON 3 pour son étudiant, Emyn KARBOUA stagiaire en master 1 Gestion des territoires et développement local pour la période du 14/04/2021 au 13/08/2021. Son tuteur sera Christian PIERRETON.

Objet du stage : revue en profondeur du plan communal de sauvegarde de la commune selon la méthode de l'institut des risques majeurs (IRMA).

Les missions confiées :

Conduite du projet de refonte d'un plan communal de sauvegarde grâce à l'approche SIG

Planification de la gestion de la crise communale

Assistance de la commune pour faire des propositions en fin de stage pour le maintien dans la durée du caractère opérationnel du PCS.

Livrables attendus : le PCS opérationnel, la cartographie et les outils d'aide à la conduite des opérations (tableaux de bords...).

Suivi de la méthodologie nationale d'élaboration du PCS.

Le jeune stagiaire sera logé à la gendarmerie mobile de BOURGOIN JALLIEU.

- Nadine RICHARD-BEAUMONT évoque le travail accompli pour déposer un dossier de demande de subvention avant le 31/03/2021 auprès de la région dans le cadre de l'aménagement de la maison des associations.
- Nadine RICHARD-BEAUMONT informe également de l'état d'avancée du bulletin intermédiaire d'informations en cours d'élaboration et qui sera distribué dans chaque foyer Saint-Jeannais 2^{ème} quinzaine d'avril.
- Le maire, Alain COURBOU fait à nouveau le point sur la date du 20 mai prochain, et le point de départ au village de la 2^{ème} étape de la course cycliste Alpes Isère Tour (Saint-Jean-de-Soudain/La Verpillière) et recense les conseillers municipaux qui pourront être présents lors du lancement de l'étape.
- Le maire, évoque également les différents projets d'urbanisme et notamment ceux impactant l'entrée de ville. Les fortes contraintes liées à la circulation routière obligent à réfléchir aux projets présentés et à ce titre une réunion de concertation a été organisée avec les différents acteurs (CCVD, DEPARTEMENT, COMMUNE...).
- Incivilités : Des conseillers municipaux évoquent également les problèmes de circulation routière sur le plateau d'Orgères ou au centre village - Une adaptation de la signalisation est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 10.